



COMMUNE D'AUMESSAS

## LE COURT DE TENNIS CLAUDE CHABAL À AUMESSAS (nov. 2020)

### REGLEMENT

La Commune d'Aumessas se réserve le droit de suspendre partiellement ou en totalité l'accès au court de tennis en cas d'intempéries, pour raison d'entretien ou de travaux, ou pour l'organisation de manifestations diverses.

**Discipline et sécurité** : Le court de tennis doit être utilisé uniquement pour la pratique du tennis.

Les joueurs veilleront à la bonne utilisation du court et du matériel afférent (filet, etc.). En cas de dégradation de matériel, la responsabilité incombe à l'utilisateur.

Les courts doivent être maintenus en parfait état de propreté. L'utilisation du court s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

Il est formellement interdit : toute tenue négligée, toute manifestation extérieure (ivresse, rixes, incitation à la haine ou à la violence), tous jeux dangereux pour les joueurs ou les autres personnes présentes au sein du complexe ; de placarder des avis, des annonces, des affiches, etc. ou d'apporter une modification à l'aspect et à l'image du lieu ; de fumer sur le court ; de faire entrer des animaux sur le court, même tenus en laisse.

**Responsabilité** : La Commune d'Aumessas décline toute responsabilité en cas de perte ou vol pouvant survenir sur l'installation. Les usagers acceptent les risques liés à la pratique du tennis et en assument l'entière responsabilité. Ils devront être couverts par une assurance couvrant les risques de responsabilité civile. Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

**Application**: La Commune d'Aumessas se réserve le droit de modifier sans préavis et à tout moment le présent règlement, si nécessaire. L'utilisation du court de tennis sous-entend l'entière acceptation du présent règlement.

Le non-respect du présent règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants ou autres sanctions de droit.

---

### MAIRIE d'AUMESSAS

Les Charmilles  
30770 Aumessas  
Tél : 04 67 82 03 57

Ouverture au public :  
lundi et jeudi de 9h à 12h

contact@aumessas.fr  
www.aumessas.fr

